



Code produit **D19**
 Famille **Ergonomie**
 UP **Oui**



MISE À DISPOSITION D'UN **EXPERT EN ERGONOMIE**

THÉMATIQUE	Aide et support au service interne de prévention (SIPPT) par un conseiller en prévention ergonomique.
OBJECTIFS	Aider, conseiller et soutenir le SIPPT dans le cadre de la réalisation de ses missions et tâches prévues par le Code Bien-Être - Livre II - Structures organisationnelles et concertation sociale. Le conseiller en prévention ergonomique pourra également réaliser des visites des lieux de travail en collaboration avec le CP interne et le médecin du travail et assister à certains CPPT.
PROGRAMME	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation du temps nécessaire et suffisant pour assurer et mener à bien l'intervention en accord avec l'entreprise (généralement un nombre de jours/mois ainsi que la durée l'intervention dans le temps). • Définir les besoins logistiques (bureau, accès internet...). • Présence « in situ » du conseiller en prévention ergonomique au rythme défini en accord avec l'entreprise pour assurer la mission de support au SIPPT (missions générales, interventions spécifiques).
MÉTHODE	Voir méthodes relatives aux différentes interventions que l'ergonome est capable de réaliser.
PUBLIC	Toutes les entreprises du pays avec un SIPPT.
LIEU D'INTERVENTION	Au sein de l'entreprise.